

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



08037870

TRIBUNAL DE COMMERCE

28-02-2008

NIVELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/03/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 879.046.563

Dénomination

(en entier) **G-ACCESS**Forme juridique **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**Siège : **RUE BIERNAUX 28 A 1300 WAVRE****Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS**

Il résulte d'un acte reçu le vingt février deux mille huit par Maître Olivier DUBUISSON, Notaire de résidence à Nivelles que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée «G-ACCESS» dont le siège social est établi à A 1300 WAVRE, rue Biernaux, 28

A pris les résolutions suivantes :

A TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à 1330 RIXENSART, chaussée de Lasne, 42 et par conséquent, décide de remplacer le texte de l'article 2 des statuts par le texte suivant :

« Article 2

Le siège de la société est établi à 1330 RIXENSART, chaussée de Lasne, 42 – Arrondissement judiciaire de Nivelles

Il peut être déplacé en tout autre lieu en Belgique par simple décision de la gérance, qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte si ce transfert n'entraîne pas changement de langue.

La société peut aussi, sur simple décision de la gérance, établir des sièges administratifs ou d'exploitation, agences, succursales, partout où elle le juge utile, en Belgique ou à l'étranger

L'assemblée générale, statuant comme en matière de modification aux statuts, a le pouvoir de transférer le siège social de la société dans un autre pays de l'Union Européenne sans que ce transfert n'emporte la dissolution de la société. »

B DEMISSION – NOMINATION DU GERANT.

L'assemblée prend acte de la démission de sa fonction de gérante à compter de ce jour de Madame Françoise NOTTET, domiciliée à 1300 WAVRE, rue Biernaux, 28.

L'assemblée lui donne pleine et entière décharge de sa fonction de gérant jusqu'à ce jour

L'assemblée décide d'autre part d'appeler au poste de gérant la société privée à responsabilité limitée « P1 CONSULT », ayant son siège à Watermael Boitsfort, Rue Middelbourg 64/66 A (Numéro d'Entreprises : 0880926977) laquelle sera représentée par son représentant permanent, Monsieur Bruno PANI, à 1380 Lasne, Route de Renipont, 78.

C COORDINATION DES STATUTS

L'assemblée décide de mandater le notaire soussigné aux fins d'adapter les statuts aux résolutions prises.

D. POUVOIRS

L'assemblée décide de conférer au gérant tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et à l'ASBL PARTENA, à 1160 Bruxelles, Chaussée de Wavre 1510, avec faculté de substitution, aux fins d'opérer les modifications nécessaires auprès de toutes Administrations, en particulier à la Banque Carrefour de l'Entreprise et à la taxe sur la valeur ajoutée.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Olivier DUBUISSON

NOTAIRE

Annexe : Expédition de l'acte

Statuts Coordonnés

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature